



Union Parlementaire des États Membres de l'OCI Issue No.33 | Été 2025

Malick Ndiaye – Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal:

La Diplomatie Parlementaire Un Instrument de **Résistance** et un Levier de **Solidarité** avec les Palestiniens



Ce numéro du Bulletin de l'UPCI paraît à un moment critique pour l'Oumma islamique, alors que l'agression contre Gaza entre dans son vingt-deuxième mois. Durant cette période, le peuple palestinien dans la bande assiégée a subi une crise humanitaire sans précédent. Face à cette situation, Son Excellence M. Malick Ndiaye, Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal, examine les mécanismes qui peuvent être adoptés pour faire pression sur la communauté internationale afin de lever le blocus.

(Plus d'informations en page 3.)

INDICE

Assemblée Nationale du Sénégal	2
Entretien avec le Président du Parlement du Sénégal	3
Gaza : Le Cœur Battant de la Résilience	6
Rapport de la 19 ^{ème} Conférence de l'UPCI	8
Article par M. Aboubacar Tambédou	10
Nouvelles Parlementaires	11
Activités du Secrétaire Général	16

Dakar accueille le 54^{ème} Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI

L'Assemblée Nationale du Sénégal accueille, les 1er et 2 septembre 2025, la 54^{ème} réunion du Comité Exécutif de l'UPCI dans la capitale sénégalaise Dakar, suite à la décision de la 19^{ème} Conférence de l'UPCI, tenue à Jakarta, Indonésie, les 14 et 15 mai 2025. Au cours de cette réunion, les projets d'ordre du jour de chacune des quatre Comités Permanents seront élaborés, ainsi que les ordres du jour des organes subsidiaires; le Comité de la Palestine, la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes, et la réunion des Secrétaire Généraux des Parlements membres de l'UPCI. Cette réunion vise également à préparer l'ordre du jour de la réunion du Comité Général et celui de la 20^{ème} Conférence, ainsi qu'à en fixer la date.

Éditorial

Par Mouhamed Khouraiichi Niass, Secrétaire Général de l'UPCI



Ce numéro du bulletin de l'UPCI est publié à l'occasion de la 54^{ème} réunion du Comité Exécutif de l'UPCI qui se tiendra à Dakar, Sénégal, suite à la décision de la 19^{ème} Conférence, qui s'est tenue avec succès à Jakarta, Indonésie, les 14 et 15 mai. A cette occasion, nous exprimons nos sincères remerciements au Parlement du Sénégal pour avoir accueilli une Conférence de l'UPCI et plusieurs réunions du Comité Exécutif.

La Conférence a encouragé les Parlements Membres à exhorter tous les pays à imposer des sanctions contre l'entité sioniste et à l'isoler de l'arène internationale. Elle a également appelé la CPI à conclure les enquêtes sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par les dirigeants de l'ennemi, et a réitéré son ferme soutien à la fourniture d'aide humanitaire par l'intermédiaire des agences de l'ONU et a exprimé son rejet catégorique de tout appel au déplacement du peuple palestinien ou à l'annexion de ses territoires. Les événements survenus pendant la courte période qui s'est écoulée depuis notre Conférence ont confirmé la nature agressive de l'entité sioniste, qui est née de l'injustice, de l'arrogance et de l'oppression. L'ennemi a intensifié son génocide contre la population de Gaza, allant jusqu'à tuer par la famine des enfants, des femmes et des personnes âgées, et a intensifié sa guerre vicieuse à Gaza et en Cisjordanie. En outre, les sionistes poursuivent leurs incursions et la profanation de la mosquée bénie d'Al-Aqsa, ainsi que leur agression contre des villes en Cisjordanie, où ils tentent de reproduire le même génocide que celui qu'ils ont commis dans l'inébranlable Gaza. L'agression lancée avec le soutien de son allié contre l'Iran représente une violation de toutes les lois et des normes internationales. De plus, Israël continue de déstabiliser la région en attaquant la Syrie et le Liban, en violation de la souveraineté et de la sécurité de ces pays et du droit international. Cela requiert une action de la part de la communauté internationale pour tenir Israël responsable de ses crimes. Face à cette situation, les États de l'UPCI doivent réaliser qu'aucun de nos pays n'est à l'abri d'une telle agression et que la seule façon d'y faire face est la solidarité, laquelle est dictée par le devoir religieux et commence par la défense de la Palestine et de son peuple héroïque.



Aperçu de l'Assemblée Nationale du Sénégal



Le Président de l'Assemblée Nationale

Né le 24 juillet 1982 à Dahra Djolof, au nord-ouest du Sénégal, S.E. M. Malick Ndiaye est titulaire de diplômes universitaires en administration des affaires, commerce international, transport et logistique, obtenus dans des établissements prestigieux tels que l'université Paris Dauphine, l'université de la Sorbonne et l'école de commerce KEDGE. S.E. a accumulé plus de 15 ans d'expérience professionnelle dans le secteur privé, ayant occupé des postes de direction dans de grandes entreprises internationales, notamment Maersk et Eramet.

Sa carrière politique a débuté en 2015, après avoir rejoint le Parti des Patriotes Sénégalais pour le Travail, l'Éthique et la Fraternité (PASTEF). En tant que secrétaire national à la communication du parti, il a joué un rôle central dans l'élaboration du discours politique du parti et dans le renforcement de sa présence publique et médiatique.

En mai 2024, S.E. est nommé ministre des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens, après quoi il présente sa candidature à la présidence de l'Assemblée Nationale. Le 2 décembre 2024, il est officiellement élu Président de l'Assemblée, ce qui fait de lui le plus jeune Président de parlement de l'histoire du pays.

Organisation et Fonctionnement de l'Assemblée Nationale du Sénégal

L'Assemblée Nationale du Sénégal est l'unique chambre du Parlement du Sénégal. Le système monocaméral est en vigueur depuis 2012, suite à la suppression du Sénat. L'Assemblée est composée de 165 députés élus pour un mandat de cinq ans. Ils se réunissent de plein droit en une session ordinaire unique. Celle-ci commence dans la première quinzaine du mois d'Octobre et prend fin dans la deuxième quinzaine du mois de juin de l'année prochaine. L'assemblée est, en outre, réunie en session extraordinaire sur un ordre du jour déterminé.

Le Président de l'Assemblée est élu par les députés au début de la législature. S.E.M Malick Ndiaye a été élu Président de l'Assemblée Nationale le 2 Décembre 2024, à l'âge de 43 ans, devenant ainsi le plus jeune Président de l'histoire de l'institution parlementaire sénégalaise.

■ Missions :

L'Assemblée nationale exerce le pouvoir législatif. Elle vote, seule, la loi, y compris la promulgation des lois, contrôle l'activité du gouvernement à travers des questions orales et écrites, la création de commissions d'enquête, le vote sur le budget de l'Etat, évalue les politiques publiques ainsi que la ratification d'accords internationaux. L'Assemblée est également une plateforme de dialogue politique et de contrôle des affaires publiques, jouant un rôle central dans le renforcement de la démocratie et la défense des principes de l'État de droit dans la République du Sénégal.

■ Commissions de l'Assemblée :

L'Assemblée nationale comprend 14

commissions permanentes spécialisées, chargées d'examiner les propositions de loi et de veiller à la mise en œuvre des politiques publiques.

■ Les 14 commissions sont :

- La Commission des Affaires étrangères, des Sénégalais de l'Extérieur et de l'Intégration africaine ;
 - La Commission des Finances et du Contrôle budgétaire ;
 - La Commission des Affaires économiques ;
 - La Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
 - La Commission de la Santé, de la Population, des Affaires Sociales et de la Solidarité nationale ;
 - La Commission de la Défense et de la Sécurité ;
 - Commission de la Culture et de la Communication ;
 - Commission de la Comptabilité et de Contrôle ;
 - Commission des Délégations ;
 - Commission du Développement rural ;
 - Commission du Développement rural et de la Transition écologique ;
 - Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des droits humains ;
 - Commission de l'Énergie et des Ressources minérales ;
 - Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Infrastructures et des Transports.
- Ces comités constituent un pilier fondamental dans l'organisation du travail parlementaire et dans le renforcement de ses fonctions législatives et de contrôle, afin de mieux répondre aux intérêts des citoyens et de renforcer l'efficacité des institutions démocratiques.



**S.E. M. Malick
Ndiaye, Président de
l'Assemblée Nationale
du Sénégal, à l'UPCI :**

La Diplomatie Parlementaire Un Instrument de **Résistance et un Levier de **Solidarité** avec les Palestiniens**

Dans une interview avec le Bulletin de l'UPCI, le Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal, S.E. M. Malick Ndiaye, a adressé plusieurs questions clés, y compris le développement économique en Afrique, le développement durable, le blocus contre Gaza, ainsi que l'intelligence artificielle. Vous trouverez ci-dessous le texte intégral de cette interview :

■ **Quelles approches pourraient être**

envisagées pour renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans les politiques économiques africaines, à la lumière d'expériences réussies telles que celle de la République du Sénégal ?

● La République du Sénégal a compris depuis longtemps que le développement économique ne saurait être inclusif sans l'implication pleine et entière des femmes et des jeunes. À travers des politiques ciblées telles que le Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat

des Jeunes et des Femmes et le Fonds Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide (DER/FJ), le Sénégal a su stimuler l'innovation et l'emploi de ces deux groupes souvent marginalisés. Pour renforcer cette dynamique à l'échelle continentale, nous proposons :

- L'élargissement de fonds d'investissement panafricains dédiés à l'entrepreneuriat féminin et juvénile.
- La mise en réseau des incubateurs et centres de formation technique



à travers l'Afrique.

- L'intégration systématique de la parité et de la jeunesse dans les processus de budgétisation sensible au genre.

Notre ambition est de faire des femmes et des jeunes les co-architectes des politiques publiques économiques, en leur donnant un siège à la table des décisions.

■ Dans le contexte du développement économique remarquable que connaît la République du Sénégal, quelles mesures pourraient être prises afin de renforcer les partenariats Sud-Sud entre le Sénégal et les autres États Membres africains de l'OCI,

**Les partenariats
doivent aller
au-delà des
Déclarations de
Principes pour
promouvoir
une coopération
productive.**

en vue de promouvoir un développement intégré et durable ?

● Le Sénégal, fort de sa stabilité et de son modèle de développement résilient, a un rôle pivot à jouer dans la consolidation des partenariats Sud-Sud, notamment avec les États africains membres de l'OCI. Ces partenariats doivent, bien entendu, aller au-delà des déclarations de principe pour devenir de véritables leviers de coopération productive. Rappelons, à cet égard, le vibrant appel lancé par Son Excellence Bassirou Diomaye lors du 15ème sommet de l'OCI, en faveur d'une coopération dynamique et fructueuse qui devrait se concrétiser à travers l'exploitation et la mise en valeur des énormes ressources humaines,



naturelles et financières dont Allah a gratifié la Oummah.

A cet effet, le Sénégal prône des initiatives telles que :

- La création d'un fonds commun de co-investissement islamique pour financer des projets stratégiques dans l'agriculture, l'énergie, l'industrie halal et les TIC ;
- La mise en place de zones économiques spéciales conjointes qui favorisent la production, la transformation et l'exportation de produits à forte valeur ajoutée ; et
- L'intensification des échanges d'expertise parlementaire et technique pour harmoniser les cadres juridiques et faciliter les investissements intra-OCI.

■ **Quels sont les mécanismes concrets que les Parlements des États Membres de l'OCI pourraient mettre en œuvre afin de mettre un terme à l'agression israélienne contre Gaza et de lever le blocus ?**

● Face à l'agression persistante contre Gaza et au blocus inhumain qui frappe la population civile, les Parlements des États membres de l'OCI ont une responsabilité morale et politique. Ils doivent agir au-delà des résolutions symboliques.

Sur cette question, la position du Sénégal est sans équivoque et ne se limite guère à des condamnations et au soutien constamment renouvelé en faveur des nombreuses résolutions et sanctions contre la puissance occupante. Tout récemment, en juillet, notre pays a abrité, la conférence internationale sur la question de Jérusalem, organisé conjointement par les Nations Unis et l'OCI. Au préalable, j'ai, moi-même pris part, sur invitation de mon homologue turc, à la réunion du groupe de soutien de parlementaires à la cause palestinienne. D'autres mécanismes concrets pourraient être envisagés, notamment :

- La création d'un comité



**Il faut
organiser
une
mobilisation
parlementaire
coordonnée
pour
réclamer des
sanctions
contre les
violations
du droit
international
humanitaire**

parlementaire permanent sur la Palestine, chargé de porter la voix des peuples de l'OCI dans toutes les tribunes internationales.

- L'organisation d'une mobilisation parlementaire coordonnée pour réclamer des sanctions contre les violations du droit international humanitaire
- La promotion de la diplomatie parlementaire, en tant qu'instrument de résistance et levier de solidarité active envers les palestiniens.

■ **Comment les institutions parlementaires peuvent-elles exploiter les progrès de l'IA, tout en veillant à préserver les valeurs humaines fondamentales dans le processus décisionnel et l'action politique ?**

● L'essor de l'intelligence artificielle (IA) ouvre des perspectives majeures pour les institutions parlementaires : amélioration de la transparence, gestion documentaire intelligente, appui à l'analyse des politiques publiques, etc. Toutefois, il est impératif de veiller à ce que la machine n'éclipse jamais la conscience humaine.

Nos institutions doivent adopter une approche équilibrée :

- En intégrant l'IA dans les processus parlementaires, tout en garantissant un contrôle humain sur les décisions critiques.
- En adoptant des cadres juridiques éthiques, basés sur le respect de la vie privée, la non-discrimination et la responsabilité.
- En mettant en place des commissions parlementaires sur l'IA et l'éthique numérique, afin d'anticiper les dérives et de promouvoir une IA au service du bien commun.

La technologie doit rester un outil au service de l'homme, et non une finalité en soi. Notre devoir est de préserver l'humanité de la décision politique, dans un monde de plus en plus automatisé.



Gaza :

Le Cœur Battant de la Résilience

L'agression continue contre Gaza a connu une escalade sans précédent, en particulier au cours des derniers mois, qui ont été marqués par une crise humanitaire croissante et un nombre de plus en plus élevé de victimes dues à la famine. Selon un rapport publié par le Bureau des Nations unies pour la Coopération des Affaires Humanitaires (OCHA) le 23 juillet 2025, plus d'un million d'enfants à Gaza souffrent de la famine, et plus d'un millier de morts ont été enregistrés en tentant d'accéder à de la nourriture depuis le 27 mai 2025.

Devant la catastrophe humanitaire qui ne cesse de s'aggraver dans la bande de Gaza, l'Union Parlementaire des États Membres de l'OCI, à travers une série d'appels lancés par son Secrétaire Général, S.E. M. Mouhamed Khouraichi Niass, a exhorté à une action urgente et à des efforts intensifiés pour assurer une aide humanitaire immédiate au peuple de la bande de Gaza assiégée.

À cet égard, leurs Excellences les Présidents des Parlements Membres de l'UPCI ont exprimé la disponibilité de leurs institutions législatives respectives à soutenir les efforts humanitaires et à augmenter la pression parlementaire internationale pour mettre fin au blocus et assurer l'acheminement de l'aide. Cet engagement reflète l'esprit de solidarité islamique qui caractérise les positions de l'UPCI sur les causes justes, au premier rang desquelles la cause palestinienne. De son côté, l'OCI a maintenu son rôle central dans l'expression des positions collectives de ses États Membres, en soulignant dans ses fréquentes déclarations la nécessité de mettre fin au blocus injuste et de lever les restrictions à l'entrée de l'aide humanitaire. Parallèlement, l'Union Interparlementaire Arabe a appelé à capitaliser sur la prise de conscience internationale croissante de la tragédie humanitaire à Gaza pour renforcer les

efforts politiques et parlementaires afin de forcer l'occupation à respecter le droit international et à mettre fin à ses politiques de punition collective.

Par ailleurs, l'Union Africaine a joué un rôle actif en tant que voix régionale dans la défense des droits légitimes du peuple palestinien, en participant à la procédure consultative devant la Cour Internationale de Justice à propos des responsabilités légales de l'occupation israélienne dans les territoires palestiniens occupés. La soumission de l'UA reflétait les positions de plusieurs pays africains, qui ont depuis longtemps exprimé leur solidarité avec la lutte du peuple palestinien pour l'indépendance. Au premier rang des positions africaines, on trouve par exemple l'Afrique du Sud, qui a pris l'initiative de déposer une plainte contre les autorités d'occupation devant la CIJ, initiative qui reflète le caractère central de la cause



palestinienne dans la conscience collective de l'Afrique.

Sur le plan humanitaire, les organisations internationales qui surveillent la situation à Gaza n'ont cessé de lancer des avertissements sur la situation catastrophique qui y règne. Les agences des Nations unies, notamment le PAM, l'UNICEF et l'OCHA, ont déclaré que la bande de Gaza était au bord d'une famine généralisée. En juin 2025, Mme Francesca Albanese, rapporteur spécial de l'ONU pour les territoires palestiniens, a publié un rapport officiel exposant l'ampleur de la catastrophe humanitaire à Gaza. Dans ses conclusions, elle a déclaré que les politiques menées à l'égard de Gaza constituaient une punition collective et violaient les principes du droit humanitaire international. À cause de sa position courageuse fondée sur des faits irréfutables, elle a fait l'objet de pressions et d'accusations politiques, au point que les États-Unis lui ont imposé des sanctions, ce qui a suscité un vaste tollé dans les cercles diplomatiques et des droits de l'homme internationaux, vu

que ces sanctions visent une responsable indépendante de l'ONU qui a toujours présenté des faits réels à partir du terrain. Concernant les positions des États occidentaux, un changement progressif - même si limité - de leur discours politique à l'égard de la catastrophe humanitaire à Gaza a commencé à se manifester. Contrairement aux États-Unis, qui sont restés pendant longtemps un partenaire silencieux en soutenant les politiques israéliennes, d'autres pays ont continué à triompher des principes humanitaires, notamment l'Espagne, l'Irlande et la Norvège, qui ont officiellement annoncé leur reconnaissance d'un État palestinien. De même, certains pays d'Amérique du Sud ont exprimé leur solidarité avec la cause palestinienne et ont pris des mesures diplomatiques concrètes, telles que la rupture ou le gel des relations avec l'entité occupante, dans un geste qui reflète leur engagement envers les valeurs de justice et le droit des peuples à l'autodétermination. En outre, certains gouvernements

occidentaux ont récemment fait des déclarations plus fermes sur la gravité de la famine à Gaza. Par exemple, le gouvernement du Royaume-Uni a annoncé qu'il était prêt à accueillir des enfants palestiniens souffrant de malnutrition sévère pour les traiter dans ses hôpitaux, dans le cadre de son engagement humanitaire. La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont également publié une déclaration commune appelant à mettre fin immédiatement à la catastrophe humanitaire et à permettre l'entrée sans restriction de l'aide, en considérant la poursuite du blocus israélien comme un crime injustifiable, quelles que soient les circonstances.

Ces développements, même s'ils ne constituent pas une action politique en mesure de mettre fin à l'agression, reflètent un changement de position de certaines capitales occidentales, suite à la pression de l'opinion publique et à la famine systématique qui ne peut plus être niée ou cachée.



19^{ème} Conférence de l'UPCI :

Renforcement de la Coopération Islamique pour Faire Face aux Défis Mondiaux

L'Union Parlementaire des États Membres de l'OCI (UPCI) a tenu sa 19^{ème} Conférence les 14 et 15 mai 2025 au siège du Parlement indonésien à Jakarta, sous le thème : « Gouvernance Saine et Institutions Solides comme Piliers de la Résilience ». La Conférence a été marquée par une large participation des Parlements Membres de l'UPCI, avec des délégations représentant 36 Parlements Membres et 10 Membres Observateurs.

La session d'ouverture a commencé par un discours de S.E. M. Adama Bictogo, Président de la session précédente et Président de l'Assemblée nationale de Cote d'Ivoire, qui a transféré la présidence de la Conférence à S.E. Mme Puan Maharani, Présidente de la Chambre des Représentants d'Indonésie. Dans son discours d'ouverture, S.E. Mme Maharani a souligné l'importance du dialogue et de la coopération

dans la création d'institutions fortes qui reflètent les aspirations de l'Ummah.

Le Secrétaire Général de l'UPCI, S.E. M. Mouhamed Khouraihi Niass, a également délivré un discours, dans lequel il a souligné la fonction

primordiale de l'UPCI dans la promotion de l'action parlementaire commune et la défense de la cause palestinienne, en appelant au rejet des déplacements forcés et de la violation des lieux saints.

La Conférence a été particulièrement marquée par la présence distinguée du Président de la République d'Indonésie, S.E. M. Prabowo Subianto, qui a exprimé sa fierté d'accueillir la célébration du jubilé d'argent de l'UPCI et a réaffirmé l'importance de l'unité islamique pour faire face aux défis globaux.

La Conférence a également enregistré plusieurs interventions des délégations participantes, dont la majorité s'est concentrée sur la réaffirmation du soutien à la Palestine, la condamnation de l'agression contre Gaza et l'appel à une aide d'urgence aux personnes déplacées. D'autres thèmes importants ont été abordés, comme la responsabilisation des femmes,

Il faut
promouvoir
les valeurs
islamiques afin
de lutter contre
le racisme et
l'extrémisme



la lutte contre le terrorisme et l'expression de la solidarité avec le Pakistan dans son conflit avec l'Inde.

La Conférence a approuvé l'Azerbaïdjan comme hôte de la 20^e session de la Conférence de l'UPCI, ainsi que la tenue des 54^{ème} et 55^{ème} sessions du Comité exécutif respectivement en République du Sénégal et en République islamique de Mauritanie. Les travaux de la conférence se sont conclus par l'adoption de la Déclaration de Jakarta, qui met l'accent sur les points suivants :

■ Le renouvellement de l'engagement envers les principes de l'Organisation de la Coopération Islamique, le respect du droit international et l'adhésion à la Charte de l'ONU en tant que cadres communs entre les États Membres.

■ La condamnation de l'agression israélienne en cours contre Gaza, l'appel à un cessez-le-feu immédiat, la levée du blocus et le respect de la légitimité internationale et de ses résolutions.

■ La réaffirmation du soutien à la cause palestinienne, en tant que cause centrale de l'Oumma, et l'insistance sur la nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne et d'établir un État palestinien indépendant avec Al-Qods pour capitale

■ L'appel à l'adoption de mesures internationales contre les violations israéliennes, y compris le soutien aux efforts de la Cour Internationale de Justice et de la Cour Pénale Internationale pour que les auteurs de ces violations soient tenus responsables de leurs actes.

■ La dénonciation des tentatives visant à modifier le statut juridique d'Al-Qods et des territoires palestiniens occupés, et le rejet de toute annexion, de tout déplacement forcé ou de tout changement démographique.



■ Le soutien aux efforts visant à assurer la libération des détenus palestiniens, en particulier les enfants et les femmes, et la garantie de leurs droits conformément au droit international.

■ Le rejet de toutes les formes d'islamophobie et d'incitation à la haine, et l'appel à la promotion des valeurs islamiques afin de lutter contre le racisme et l'extrémisme.

■ L'encouragement du dialogue interconfessionnel et interculturel, et le renforcement de l'engagement parlementaire entre les peuples pour établir des passerelles vers la compréhension et le respect mutuel.

■ Le soutien aux solutions pacifiques des conflits régionaux, en particulier ceux qui touchent les musulmans, comme la question du Cachemire, et l'appel au dialogue et au respect des résolutions de l'ONU.

■ La promotion de la coopération économique entre les États Membres, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la technologie, de l'investissement et du développement durable.

■ L'appel au renforcement du commerce intra-OCI et à l'adoption des devises locales comme moyen d'échange préféré.

■ L'importance du renforcement numérique et de l'innovation, en encourageant la mise en place de législations qui soutiennent la transformation numérique et l'expansion de l'infrastructure technologique.

■ L'importance du renforcement de la cyber-sécurité et de la lutte contre les discours de haine en ligne, tout en développant des mécanismes parlementaires conjoints à cet égard.

■ La réaffirmation de l'engagement en faveur de la bonne gouvernance, de la responsabilité et de la transparence en tant que piliers essentiels pour réaliser un développement équitable et renforcer la confiance du public dans les institutions parlementaires.



Gaza : l'Effondrement d'une Humanité Proclamée



Article par :

Hon. M. Aboubacar Tambédou

Chef de la Délégation de l'Assemblée Nationale du Sénégal à l'UPCI

La situation actuelle dans la bande de Gaza interpelle notre conscience collective. Ce qui s'y déroule dépasse la seule actualité régionale : il s'agit d'une tragédie humaine d'une ampleur vertigineuse qui met à l'épreuve les fondements mêmes du droit international et des valeurs universelles que nous proclamons dans toutes les instances parlementaires.

Depuis plusieurs mois, Gaza est le théâtre d'une crise systémique : bombardements massifs et aveugles, infrastructures civiles délibérément ciblées, mort lente de tout un peuple. Des enfants meurent de soif. Un peuple entier est placé sous une punition collective, en violation flagrante des conventions de Genève et de toute légalité internationale.

Ce que nous voyons aujourd'hui n'est pas une opération militaire. C'est une entreprise d'anéantissement progressif. Et ce que nous entendons trop souvent dans les couloirs diplomatiques n'est pas de la prudence. C'est le silence complice du calcul

politique. Peut-on encore, en tant que parlementaires, détourner le regard ?

Non ! Le silence n'est plus une option. L'Histoire jugera, non pas nos intentions, mais nos actes. Et elle retiendra ceux qui, en temps de crise, ont su dire non quand d'autres baissaient les yeux.

Notre inaction serait une abdication. Notre silence, une complicité. Nous parlementaires, avons la possibilité et le pouvoir de faire la différence à travers ce puissant levier que

constitue la diplomatie parlementaire. Contrairement à une vision trop répandue, la diplomatie parlementaire n'est pas un appendice protocolaire. Elle est la voix libre des peuples, la caisse de résonance des consciences, et parfois le dernier bastion de l'honneur international.

J'en appelle aujourd'hui à tous les parlementaires de conscience, au sein de l'OCI et au-delà.

Nous devons agir ! Et maintenant :

- adopter des résolutions claires, fermes et sans équivoque, condamnant les crimes commis à Gaza et exigeant un cessez-le-feu immédiat ;

- coordonner nos actions au sein des parlements nationaux, pour faire pression sur les institutions internationales et forcer l'ouverture de couloirs humanitaires sécurisés ;

- instituer un mécanisme inter-parlementaire d'observation, d'alerte et de solidarité, pour documenter les violations, sensibiliser l'opinion mondiale, et soutenir la reconstruction ; exiger la levée immédiate du blocus, en conformité avec le droit international humanitaire et les résolutions pertinentes des Nations Unies et, enfin ; soutenir, sans réserve, la reconnaissance d'un État palestinien libre, indépendant et souverain.

« Ce que nous voyons n'est pas une opération militaire. C'est une entreprise d'anéantissement progressif »



Nouvelles élections et réélections des présidents des parlements membres de l'UPCI :

Vous trouverez ci-dessous une brève mise à jour sur la présidence des parlements membres de l'UPCI depuis la 19ème Conférence:

▶ **3 juin 2025** : Élection de S.E. Dr Mamoudou Harouna Djingarey comme Président du Conseil

consultatif pour la refondation du Niger.

▶ **28 mai 2025** : Réélection de S.E. Dr Mohammad Bagher Ghalibaf comme Président du Parlement Islamique d'Iran.

▶ **26 mai 2025** : Élection de S.E. M. Azzouz Nasri comme Président du Conseil de la Nation d'Algérie.



Nouvelles Parlementaires



Algérie

Le Conseil de la Nation algérien, présidé par S.E. M. Azzouz Nasri, a condamné fermement, dans une déclaration publiée le 13 juin 2025, l'agression sioniste contre l'Iran, la considérant comme une violation flagrante du droit international et de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iran. S.E. a souligné que ces attaques menacent la sécurité et la stabilité de la région et viennent en continuation de l'agression contre Gaza et le peuple palestinien qui dure depuis plus de vingt mois. Le Conseil de la Nation a appelé la communauté internationale, en particulier les parlements internationaux, à lutter contre cette grave agression et à prendre des mesures concrètes pour que l'entité israélienne soit tenue pour responsable et mette fin à ses politiques agressives, en tenant le système international pour responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales.



Azerbaïdjan

La Présidente de l'Assemblée Nationale de l'Azerbaïdjan, S.E. Mme Sahiba Gafarova, a tenu une réunion le 4 août avec la Présidente de l'Assemblée du Turkménistan, S.E. Mme Dunyagozel Gulmanova, en marge de la 3ème session de la Conférence de l'ONU sur les pays en voie de développement sans littoral. Se félicitant de l'organisation de la Conférence, Mme Gafarova a souligné son importance pour le renforcement de la coopération entre les parlements des pays participants et a rappelé le rôle important joué par les visites d'échange de haut niveau dans la consolidation des relations entre les parlements.



Royaume de Bahreïn

Le Conseil des Représentants du Royaume de Bahreïn a annoncé qu'il avait obtenu la certification ISO 14001:2015 pour les systèmes de gestion environnementale, devenant ainsi le premier Parlement au niveau régional et l'un des premiers au niveau mondial à adopter ce système avancé. Cette réalisation reflète l'engagement du Conseil à promouvoir l'initiative « Parlement vert » et ses efforts pour promouvoir une culture de durabilité institutionnelle, en accord avec les politiques environnementales du Royaume, ainsi que pour renforcer le rôle des institutions législatives dans la protection de l'environnement.



Burkina Faso

Son Excellence M. Ousmane Bougouma, Président de l'Assemblée Législative de Transition du Burkina Faso, a participé le 29 juin à la 1ère session du Conseil Consultatif de la Refondation du Niger. S.E. a présenté un aperçu détaillé de la structure et des fonctions de l'Assemblée. Il a expliqué que l'Assemblée, créée le 11 novembre 2022, est composée de 71 députés représentant les différentes composantes de la société, notamment les forces de sécurité, les volontaires, les représentants des partis politiques et de la société civile. La session consultative vise à renforcer les liens et à promouvoir une action commune entre les parlements de la région, au service de la sécurité et du développement des pays du Sahel.



Tchad

Le 30 juin 2025, le Président du Conseil National de Transition du Tchad, S.E. M. Ali Kolotou Tchami, a clôturé officiellement la 1ère session ordinaire de l'année 2025. Au cours de la séance de clôture, S.E. a loué l'engagement des députés au



Nouvelles Parlementaires

service de la République et du peuple, leur esprit de responsabilité et de discipline, soulignant leur rôle dans le suivi de la performance du gouvernement et de la mise en œuvre du programme politique. S.E. a appelé les députés à profiter de la période des vacances parlementaires pour renforcer la communication avec leurs circonscriptions électorales, afin d'enrichir le travail parlementaire et de renforcer le rôle du Parlement.



Côte d'Ivoire

La capitale du Libéria a accueilli, du 18 au 21 juillet 2025, à l'initiative du Président de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire, S.E. M. Adama Bictogo, et dans le cadre de ses efforts visant à établir un parlement sous-régional pour promouvoir la paix, la démocratie et le développement commun, une réunion des Présidents des Parlements des pays de l'Union du Fleuve Mano, afin de promouvoir la coopération parlementaire régionale. Cette réunion a vu la participation des Présidents des Parlements de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la Sierra Leone et du Libéria. Dans son discours, S.E. a souligné la nécessité de développer des mécanismes législatifs adaptés aux aspirations des citoyens en matière de transparence et d'efficacité, et a appelé à faire de la création du Parlement des États du fleuve Mano une priorité et à travailler avec les autorités exécutives à cette fin.



Égypte

Le Président de la Chambre des Représentants égyptienne, S.E. M. Hanafy Gibaly, a reçu, le 19 mai 2025, S.E. M. Abdullah Al Sheikh, Président du Conseil de la Choura saoudien. S.E. M. Gibaly a d'emblée affirmé la reconnaissance de l'Égypte pour les relations profondes entre l'Égypte et le Royaume frère d'Arabie Saoudite. S.E. a également souligné la nécessité de renforcer la coopération parlementaire entre les deux parlements, notamment en ce qui concerne l'échange d'expertise législative et la coordination des positions dans les conférences parlementaires internationales. Il a également souligné la nécessité d'un cessez-le-feu à Gaza et d'un soutien à la reconstruction, réitérant la position ferme de l'Égypte à cet égard. Pour sa part, S.E. Al-Sheikh a salué les développements en Égypte, et a souligné le soutien de l'Arabie Saoudite à la cause palestinienne, réaffirmant les positions communes des deux pays.



Gabon

La première session ordinaire de l'Assemblée Nationale de la Transition du Gabon a pris fin le 30 juin 2025. Au cours de la séance de clôture, S.E. M. Jean-François Ndongou, Président de l'ANT, a présenté le bilan des travaux législatifs depuis le 3 mars 2025. Il a indiqué que 49 textes de loi, dont 38 projets de loi du gouvernement et 11 propositions des députés, ont été examinés, 32 lois ont été adoptées et 4 sont encore en cours d'examen. Les principales lois approuvées comprennent des réformes essentielles, notamment la loi électorale, la loi sur les partis politiques, la redistribution des sièges parlementaires, ainsi que la loi sur le transfert des pouvoirs et des ressources aux autorités locales.



Indonésie

Le Comité de Coopération Interparlementaire de la Chambre des Représentants indonésienne a condamné l'agression israélienne contre l'Iran, la considérant comme une grave violation de la souveraineté nationale de l'Iran et pouvant conduire à une grande escalade régionale. Le Président du Comité, M. Mardani Ali Sera, a indiqué dans une déclaration publiée le 15 juin 2025 que cette action militaire compromet les efforts en faveur de la paix et de la stabilité mondiale. Il a également demandé à l'ONU de prendre des mesures urgentes pour contrôler la situation, soulignant la nécessité d'adhérer au droit international et à la Charte de l'ONU comme base de la paix, et ajoutant que toute violation de ces principes doit faire l'objet d'une position ferme de la part de la communauté internationale.



Iran

Le Parlement Islamique d'Iran a publié, le 22 juillet 2025, une déclaration lors d'une session plénière tenue pour examiner les crimes commis à Gaza. Dans cette déclaration, les députés ont dénoncé le blocus imposé à Gaza et le blocage de l'aide humanitaire, et ont appelé les pays de l'OCI à prendre des mesures urgentes et conjointes. La déclaration souligne que la famine et les souffrances causées délibérément à plus de deux millions de personnes à Gaza constituent un crime de génocide et un véritable désastre humanitaire et moral. Elle souligne également que le silence



Nouvelles Parlementaires



international continu est une complicité et une honte pour l'humanité.

**Royaume Hachémite de Jordanie**

Le Président de la Chambre des Représentants de Jordanie, S.E. M. Ahmad Al Safadi, a reçu le 7 juillet 2025, S.E. M. Mohamed Ahmad Al Yamahi, Président du Parlement Arabe. Les deux parties ont souligné l'importance d'unifier les positions parlementaires arabes en faveur de la cause palestinienne, la nécessité de mettre fin à l'agression contre Gaza et d'assurer l'entrée de l'aide humanitaire urgente. S.E. le Président du Parlement a réitéré la position ferme de la Jordanie sur la cause palestinienne et le rejet catégorique des plans de déplacement. De son côté, M. Al Yamahi a loué les efforts de la Jordanie dans la défense de la cause palestinienne et a souligné les efforts du Parlement Arabe à cet égard, notamment la visite à Rafah et la pression exercée dans les forums internationaux pour mettre fin à l'agression contre Gaza.

**Kirghizistan**

Le Président du Conseil Suprême Kirghize, S.E. M. Nurlanbek Turgunbek uulu, lors de sa participation à la 14ème session de l'Assemblée Parlementaire des Etats Turcs (TURKPA) qui s'est tenue en République du Kazakhstan les 11 et 12 juin 2025, a rencontré le Président du Sénat du Parlement Kazakh, S.E. M. Maulen Ashimbayev. Le Président du Parlement kirghize a souligné l'engagement de son pays à renforcer la coopération parlementaire, notamment dans les domaines de la législation et de l'échange d'expertise administrative, en insistant sur l'importance de soutenir des projets communs dans les domaines de l'économie, du commerce et de la culture. Les deux parties ont également discuté des moyens de relever les défis environnementaux et de développer la coopération dans le secteur agricole.

**Liban**

Le Président du Parlement du Liban, S.E. M. Nabih Berry, a déclaré, suite à l'agression israélienne contre l'Iran le 13 juin 2025, que cet acte constituait une violation flagrante du droit international, de la souveraineté des États et de la stabilité de la région,

et qu'il représentait une menace pour la sécurité internationale. L'agression, qui s'étend de Gaza et du Liban à l'Iran, révèle la nature agressive et transnationale de l'entité israélienne. Il a également exprimé son entière solidarité avec les dirigeants et le peuple iraniens, ses sincères condoléances aux familles des martyrs, et appelé la communauté internationale à adopter une position ferme pour mettre fin à cette agression, qui compromet les efforts de paix dans la région.

**Malaisie**

Le Président de la Chambre des Représentants de Malaisie, S.E. Dr. Johari Abdul, a déclaré le 14 juillet 2025 que le Parlement des Jeunes de Malaisie continuera à renforcer son rôle grâce aux réformes structurelles et aux nouvelles réglementations visant à former de futurs jeunes leaders visionnaires. S.E. a déclaré que le Parlement des Jeunes représente une étape importante dans le développement du leadership des jeunes, en consolidant les principes d'un système parlementaire démocratique et en préparant les jeunes à faire face aux défis politiques et sociaux du 21ème siècle.

**Mauritanie**

Le Président de l'Assemblée Nationale de Mauritanie, S.E.M. Mohamed Bamba Meguett, a reçu le 24 juillet 2024 à Nouakchott, S.E.M. Brahim Boughali, Président de l'Assemblée Populaire Nationale d'Algérie, au cours de laquelle ils ont examiné les relations parlementaires entre les deux pays frères et les moyens de les renforcer. Les deux parties ont signé un accord visant à compléter le protocole-cadre de coopération parlementaire signé en Algérie le 20 janvier 2024, notamment en ce qui concerne l'organisation des travaux du Comité Parlementaire Mauritanien-Algérien de Haut Niveau. Les deux parties ont souligné les liens historiques et culturels profonds entre la Mauritanie et l'Algérie et ont affirmé l'importance du renforcement de la coopération parlementaire et de l'échange d'expertises au service des intérêts des deux peuples.

**Royaume du Maroc**

Le Président de la Chambre des Représentants du Maroc, S.E. M. Rachid Talbi El Alami, dans son discours au Sommet des Présidents des Parlements de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la



Nouvelles Parlementaires

Méditerranée, tenu à Malaga, les 26 et 27 juin 2025, a appelé à l'arrêt immédiat de la guerre à Gaza, en la considérant comme une porte fondamentale pour le règlement des crises au Moyen-Orient et parvenir à une paix juste et durable. S.E. a souligné que la poursuite du conflit israélo-palestinien est au cœur des dilemmes de la région et que les peuples, surtout le peuple palestinien, sont les premières victimes de cette situation. S.E. a souligné la nécessité de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits légitimes, avertissant que l'absence d'une solution rendrait la région vulnérable à l'extrémisme et à l'instabilité.



Mozambique

Le 15 juillet 2025, le Mozambique a assumé la présidence tournante de l'Assemblée Parlementaire de la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP), pour un mandat de deux ans. Le Député M. Veliz Silvia, chef du groupe parlementaire à la CPLP, a indiqué que le Mozambique veillera à promouvoir la démocratie et l'État de droit, à suivre la mise en œuvre de l'accord de mobilité entre les États Membres, à stimuler les investissements, notamment en normalisant les droits de douane, à promouvoir la langue portugaise et la culture commune des pays CPLP.



Nigeria

La Chambre des Représentants de la République du Nigeria, présidée par Son Excellence M. Tajudeen Abbas, a annoncé le 8 juillet 2025 une proposition d'amendement constitutionnel visant à promouvoir l'inclusion et la représentation équitable dans les institutions législatives en réservant 10% des sièges parlementaires aux femmes et 5% aux handicapés. S.E. a souligné que l'amendement proposé inclurait l'introduction de 83 sièges supplémentaires réservés aux femmes, tandis que les sièges des handicapés seraient attribués à partir des sièges existants. S.E. a également souligné que cet amendement promouvoir l'inclusivité et la pleine intégration dans le travail parlementaire, ce qui contribuerait à la démocratisation dans le pays.



Sultanat d'Oman

Le Président du Conseil de la Choura d'Oman, S.E. M. Khalid bin Hilal Al Maawali, a reçu le 18 mai 2025 une délégation parlementaire du Parlement Irakien

en visite à Oman pour examiner le développement de l'expérience de la Choura et échanger des expériences dans divers domaines, y compris les aspects législatifs et économiques. S.E. le Président a loué les relations bilatérales solides qui unissent les deux pays et a souligné l'importance de l'échange de visites entre les parlements pour renforcer la diplomatie parlementaire et l'échange d'expertise parlementaires.



Pakistan

Dans une déclaration publiée le 13 juillet 2025, le Président de l'Assemblée Nationale du Pakistan, S.E. M. Sardar Ayaz Sadiq, a fermement condamné l'agression israélienne contre l'Iran, la décrivant comme une violation flagrante du droit international et une atteinte à la souveraineté d'un État membre de l'ONU. S.E. a affirmé le plein droit de l'Iran à l'autodéfense, soulignant l'entière solidarité du Parlement et du peuple pakistanais avec le peuple iranien contre cette escalade. S.E. a souligné que cette agression constituait une menace pour la paix et la sécurité régionales, appelant la communauté internationale à assumer ses responsabilités et à prendre des mesures pour mettre fin à ces violations israéliennes répétées qui sapent la stabilité et menacent la sécurité internationale.



Qatar

Le 29 mai 2025, une délégation du Conseil de la Shura du Qatar, présidée par S.E. M. Yousef bin Ali Al-Khater, Président du Comité des Affaires Intérieures et Étrangères, et dans le cadre d'une visite officielle en Algérie, a rencontré un nombre de responsables parlementaires algériens. La visite a commencé par une rencontre avec S.E. M. Brahim Boughali, Président de l'Assemblée Populaire Nationale, au cours de laquelle ils ont examiné les relations fraternelles entre les deux pays et les moyens de renforcer la coopération entre les deux parlements ainsi que l'échange d'expertise dans les domaines législatif. La délégation a également été reçue par M. Mohamed Khouane, Président du Comité des Affaires Étrangères, au cours duquel les deux parties ont souligné l'importance du renforcement de la coopération parlementaire et de l'alignement des positions.



Royaume d'Arabie Saoudite

Lors de sa 37^{ème} session ordinaire, qui s'est tenue le 8 juillet 2025, le Conseil de la Choura saoudien a examiné une série de rapports annuels d'agences



Nouvelles Parlementaires



gouvernementales et a adopté plusieurs résolutions importantes, notamment en ce qui concerne le secteur de l'éducation. Le Conseil a souligné l'importance d'adopter des initiatives visant à promouvoir le statut de l'éducation et des enseignants. Il a également exhorté diverses agences à renforcer la coopération avec les universités saoudiennes, tant pour la formation de personnel spécialisé que pour le développement de technologies et le transfert de connaissances, afin d'améliorer la recherche scientifique et l'innovation et de contribuer au développement de secteurs vitaux tels que la technologie et l'agriculture.

**Sénégal**

Le Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal, S.E. M. Malick Ndiaye, a participé à la célébration du 50^{ème} anniversaire de l'indépendance de l'Union des Comores le 6 juillet 2025. A cette occasion, S.E. a tenu des réunions bilatérales avec le Président des Comores, S.E. M. Azali Assoumani, ainsi que le Président de l'Assemblée de l'Union des Comores, S.E. M. Abdou Moustadroine, qui se sont conclues par un accord sur l'établissement d'un groupe d'amitié parlementaire entre les deux parties. S.E. a également rencontré le Président de la République de Maurice, le Pr. Dharam Gokhool, afin de discuter les perspectives de coopération parlementaire.

**Tunisie**

Lors de la 5^{ème} session plénière du Parlement Arabe, tenue au Caire du 26 au 28 juin 2025, la délégation tunisienne participant à cette session a affirmé l'attachement inébranlable de la Tunisie aux causes arabes, au premier rang desquelles le soutien absolu au peuple palestinien dans sa lutte légitime pour le rétablissement de ses droits historiques et la création de son État indépendant avec Al-Qods Al-Charif comme capitale. La délégation tunisienne a également exprimé sa ferme condamnation de l'escalade de l'occupation sioniste contre le peuple palestinien, en particulier dans la bande de Gaza, dénonçant les crimes horribles commis contre des civils innocents, qui constituent une guerre de génocide.

**Türkiye**

Le 17 juin 2025, le Parlement turc a approuvé à l'unanimité une motion condamnant fermement les crimes de génocide commis par Israël à Gaza ainsi que

son agression contre l'Iran, avertissant que l'agression risque de déclencher une guerre à grande échelle et de saper les efforts internationaux en faveur du dialogue et de la résolution des conflits. La motion, signée par le Président du Parlement, S.E. M. Numan Kurtulmuş, déclare que les politiques agressives d'Israël constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales et traduisent une intention claire de propager le conflit à d'autres pays de la région. La motion ajoute que le ciblage des civils à Gaza, y compris les femmes et les enfants cherchant de l'aide, est un autre crime qui s'ajoute au bilan de l'occupation en matière de crimes contre l'humanité.

**Ouganda**

Lors de sa session du 5 août 2025, le Parlement ougandais a exprimé ses condoléances pour la perte de l'ancienne députée, Mme Rhoda Kalema, l'une des premières femmes à entrer au Parlement ougandais. Ouvrant la session, la Présidente du Parlement, S.E. Mme Anita Among, l'a décrite comme une figure symbolique de l'histoire politique du pays et un symbole inspirant du leadership des femmes. Elle a souligné que son entrée au parlement constituait une étape importante dans la démocratie ougandaise, car elle était un symbole d'espoir pour les femmes qui aspiraient à surmonter les contraintes sociétales. Plusieurs députées ont également exprimé leur reconnaissance pour l'héritage national qu'elle a laissé et pour sa contribution à l'autonomisation des jeunes leaders.

**Émirats Arabes Unis**

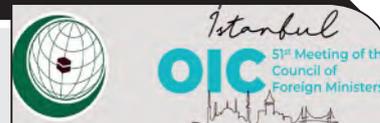
Dans son discours prononcé lors d'une session extraordinaire du Conseil National Fédéral tenue le 23 juin 2025, en présence de S.E. Roberta Metsola, Présidente du Parlement Européen, et de plusieurs ambassadeurs européens accrédités aux EAU, S.E. M. Saqr Ghobash, Président du Conseil National Fédéral, a exprimé la profonde inquiétude des EAU face à la tension persistante dans la région et au ciblage des installations nucléaires iraniennes, avertissant de ses répercussions sur la stabilité de la région. S.E. a souligné l'engagement des EAU en faveur des solutions diplomatiques et du dialogue pour résoudre les conflits et appeler à des approches garantissant la sécurité, la justice et la prospérité. S.E. a également noté que le FNC et le Parlement Européen partagent des valeurs humanitaires communes, en particulier la nécessité de parvenir à une solution juste à la cause palestinienne et de mettre fin à l'escalade à Gaza.

Activités du Secrétaire Général

21-22 juin 2025

Le Secrétaire Général de l'UPCI, S.E. M. Mouhamed Khouraiichi Niass, a participé à la 51^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères des États membres de l'OCI, tenue les 21 et 22 juin 2025 à Istanbul, sous le thème : « L'OCI dans un Monde en Mutation ».

La Conférence a condamné les pratiques inhumaines d'Israël, en particulier l'utilisation de la famine comme arme de guerre contre les civils à Gaza. En marge de la conférence, S.E. le Secrétaire Général a tenu une série de réunions avec plusieurs chefs de délégations, au cours desquelles il a



examiné les relations de coopération entre l'UPCI et les parlements de leurs pays, ainsi que les moyens de les développer pour servir les objectifs de l'action islamique commune.

20 juillet 2025

Les 19 et 20 juillet 2025, le Secrétaire général de l'UPCI, M. Mouhamed Khouraiichi Niass, a effectué une visite en Mauritanie, au cours de laquelle S.E. a signé un Mémorandum d'Entente avec le Président de l'Assemblée Nationale,

S.E. M. Mohamed Meguett, portant sur la tenue de la 55^{ème} réunion du Comité Exécutif de l'UPCI à Nouakchott, les 3 et 4 février 2026. Au cours de la réunion, le Président de l'Assemblée a souligné l'importance

de la participation de la Mauritanie aux activités de l'UPCI. De son côté, le Secrétaire Général a exprimé sa gratitude pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé, en soulignant son engagement à coopérer avec le Parlement



mauritanien afin d'assurer le succès de la prochaine réunion.

25 juillet 2025

Le vendredi 25 juillet 2025, l'UPCI et l'Assemblée Nationale du Sénégal ont signé un Mémorandum d'Entente sur l'organisation de la 54^{ème} Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI, qui se tiendra à Dakar les 1er

et 2 septembre 2025. Le Mémorandum d'Entente a été signé par le Secrétaire Général de l'UPCI, S.E. M. Mouhamed Khouraiichi Niass, et le Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale, S.E. M. Amadou Thimbo. Les deux parties

ont souligné leur engagement à assurer le succès de la réunion. S.E. M. Niass a également loué le rôle important du Parlement sénégalais dans la mission de l'UPCI, notant que le Sénégal a accueilli la deuxième Conférence



de l'UPCI, ainsi que sa position distinguée au sein du Groupe africain.

Rédaction

Rédacteur en Chef:

Mohamed El Hafed Maham

Directeur de la Rédaction:

Moncef Saber

Adresse:

No.34, Ave. Pesyan.
Moghadas Ardabili,
Za'afaraniyeh -
Téhéran - Iran

Tél: +9821 22418860-1-2

Fax: +9821 22418857-58

Email: g.s@puic.org

Siteweb: www.puic.org

29-31 juillet 2025

Le Secrétaire Général de l'UPCI, S.E. M. Mouhamed Khouraiichi Niass, a participé, accompagné du Secrétaire Général Adjoint, à la 6^{ème} Conférence des Présidents de Parlements, organisée par l'UIP en collaboration avec l'ONU à Genève, les 29-31 juillet 2025. La Conférence a réuni des responsables parlementaires de plus de 120 pays. En marge de la Conférence, la délégation de l'UPCI a mené plusieurs réunions importantes avec un certain



nombre de délégations de parlements membres, au cours desquelles ils ont examiné les moyens de renforcer la coopération et de développer les domaines de coordination parlementaire, en soulignant le rôle de l'UPCI dans le soutien du travail parlementaire islamique au niveau international.